

Rapport de commission préavis Municipal n° 16/2016-2021

Remplacement du véhicule Meili 2000

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission mandatée pour l'étude du préavis s'est réunie le mardi 10 mai en présence des personnes suivantes :

Jacques Carnal	ROLC
Frédéric Delacrausaz	ROLC
Aurélie Regamey	CDC
Ester Martin	CDC
Alexandre Jaggi	CDC, Président
Béatrice Gitera	PS
Michel Walter	PS
<u>Sont excusés :</u>	
Pascal Maeder	PS
Daniel Schläfli	PS

Les autorités communales étaient représentées par Mme Nathalie Jatton, Municipale, Francis Toledano, chef de service Infrastructure et travaux et Jean-Claude Streuli, chef de la voirie.

Introduction :

Le préavis qui nous est présenté nous propose le remplacement du véhicule de voirie Victor Meili 2000 qui a été acquis dans les années 2000. Totalisant 68'000 km au compteur et 6'000h de service.

Situation :

Trois possibilités de véhicules ont été retenues à ce jour sans pour autant qu'un choix définitif n'ait été fait. Le modèle Kiefer-Boki HY 1252 (image 3.2.3, p5 du préavis) a cependant été écarté pour motif technique. En effet, le système de ventilation installé entre la cabine et le pont prolonge sa longueur de 60 à 70cm ce qui pose un problème de porte-à-faux et de manœuvre dans les courbes.

Un essai a été réalisé le 7 mars en conditions de neige au Sentier avec le modèle Victor Meili VM 7000 (CH). L'essai du Bücher Ladog t-1700 (D) est prévu d'ici fin mars.

Le choix définitif se portera donc entre ces deux véhicules avec une différence de prix de moins de 10'000.- à équipement égal.

Complément d'information :

La garantie usuelle est de 2 ans ou 900 heures. L'utilisation actuelle de Crissier est de l'ordre de 300h/an.

La télémétrie embarquée permet de suivre le véhicule sur son parcours et de paramétrer les différents dosages de sel selon les critères des routes, par ex. les ponts. Elle permet également à une personne non initiée (suite à un chauffeur malade par exemple) de conduire le véhicule sans se soucier des divers paramètres de réglage sans connaître le trajet à effectuer.

Concernant le futur silo à saumure du canton, le projet est déjà repoussé de 1 à 2 ans. De plus, selon sa situation géographique sur la commune de Bussigny, par temps de neige et avec l'échangeur de Crissier bloqué, cela peut être difficile de se rendre au silo pour charger la saumure. A la vue de ces éléments, le pré équipement du véhicule avec un système à saumure est encore en discussion.

Ce nouveau véhicule permet de réaliser un gain de temps à l'épandage, la lame plus large permet un seul passage, il est économique et il sera à la norme Euro 6.

La politique de remplacement des communes environnantes pour ce type de véhicule est de l'ordre de 10 à 15 ans.

Questions et points relevés par la commission :

- La prise en compte du développement de Crissier est de ces nouveaux quartiers.
- Un membre de la commission relève que le prix d'achat en 2000 était plus élevé, soit 230'000.- contre 207'000.- actuellement. La concurrence dans ce secteur d'activité a eu du bon.
- La reprise de frs 20'000.- à 24'000.- est lié au marché de l'occasion.
- La possibilité de garder le vieux véhicule comme véhicule complémentaire et multifonctions pour la voirie a été soulevé. Cependant, il faut un chauffeur formé et une place de parc. Cette option n'a pas été retenue.

Prise de position de la commission :

Compte tenu des éléments présentés et des réponses fournies, la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis 16/2016-2021.

Remerciement :

La commission remercie Madame Nathalie Jatton et Messieurs Francis Toledano et Jean-Claude Streuli qui ont pu répondre à nos diverses questions.

Crissier, le 19 mars 2017

Au nom de la commission

Le président

Alexandre Jaggi